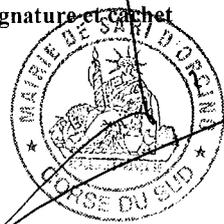


## SEANCE DU ONZE MARS DEUX MIL VINGT TROIS

<p><b>Nombre des membres</b></p> <hr/> <p>Afférents en exercice qui ont pris part à la délibération</p> <p>11 11 9</p>	<p align="center"><b>L'an deux mil vingt trois</b> <b>Et le 11/03 à 17 heures,</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p><b>DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune</b></p>
<p><b>Date de la convocation :</b> <b>03/03/2023</b></p> <p><b>Date de l'affichage :</b></p>	<p><b>Présents :</b> Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Jacques RAFINI, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, José SANTONI, Jean - Claude CAHUZAC,</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Sébastien RAFINI</p> <p><b>Absents :</b> Claude BLANC, Marie-Louise BOTTI</p>
<p><b>Objet de la délibération :</b></p> <p><b>Travaux divers commune</b></p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 14/03/23</p> <p>Et publication ou notification du : 15/03/23</p> <p align="center">Signature et cachet</p> 	<p>Le Maire expose au Conseil municipal plusieurs travaux de maçonnerie qui doivent être entrepris dans la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mur Cardolaccia</li> <li>- Local technique poste</li> <li>- Clôture aire de jeu ancienne gendarmerie</li> <li>- Pilier Béton mairie</li> <li>-</li> </ul> <p>Le coût estimatif de cette opération s'élève à 24180 € HT soit 26598 € TTC</p> <p>Le cofinancement ferait intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La C.T.C à hauteur de 80 % soit 19344 €</li> <li>- La part communale (y compris TVA) s'élève à 7254 €</li> </ul> <p>Le conseil ouï l'exposé du Maire et à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-DONNE son accord pour ce programme.</li> <li>-DIT que les dépenses feront l'objet d'un programme au BP 2023</li> <li>-DEMANDE au Maire de solliciter les subventions auprès de Mr le Président de l'Exécutif de la C.T.C.</li> </ul> <p align="center"><b>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS</b></p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002703-20230311-2023-2-C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

Affichage : 14/03/2023

